



INFORMATION DES ARBITRES 2017

Nous arrivons à la fin d'une Olympiade. J'ai eu le plaisir et l'honneur de présider la Commission Nationale du Corps Arbitral de la FFC pendant ces quatre dernières années et c'est avec enthousiasme que j'ai, avec le précieux concours de mes collègues de la commission, travaillé pour le bien de l'arbitrage. Nous avons avancé sur beaucoup de projets et pratiquement tenu les objectifs que nous nous étions fixés dans notre plan quadriennal 2013-2016. Nous vivons des changements importants au niveau social, au niveau communication, au niveau économique et nous sommes conscients qu'il y a et qu'il y aura toujours des adaptations pour « coller » à ce monde en pleine évolution.

Je souhaite une pleine réussite à la nouvelle commission qui sera mise en place par le futur président de la FFC dès la mi-mars afin de poursuivre le travail.

SOMMAIRE

• 1- Commission Nationale du Corps Arbitral	3
• 2- Désignations	3
• 3 - Informations générales internationales	3
• 4 - Informations Fédérales	3
➤ 4-1-Tenues des arbitres	3
➤ 4-2 Réunions CNCA	4
➤ 4-3 Quelques rappels de la réglementation	4
➤ 4-4 Quelques rappels de déontologie	4
➤ 4-5 Examen Commissaire National Elite route.....	4
➤ 4-6 Loi NOTRe	4
➤ 4-7 UNSS	4
➤ 4-8 AFAC	5
➤ 4-9 Retraités	5
• 5 – Informations UCI ID et Gestion des fichiers	5
• 6- Informations BMX	11
• 7 – Informations VTT	12
• 8 – Mise à jour du règlement fédéral.....	13

1-Commission Nationale du Corps Arbitral :

- Sur le site internet de la Fédération, un espace Arbitres permet d'avoir des informations générales accessibles par tous.
- Il est important de consulter régulièrement le site, vous y trouverez les informations relatives aux différents règlements généraux et règlements particuliers des épreuves officielles, aux assurances et garanties des arbitres, aux fiches techniques d'appréciation, aux tableaux des désignations fédérales etc.
- Le tableau des records piste est disponible sur le site rubrique « Piste »

2-Désignations

- **Pour les désignations route 2017** qui représentent un peu plus de 2100 jours de course, nous avons à nouveau procédé, après le retour des confirmations du premier envoi, à près de **65 remplacements** représentant 160 jours. Nous avons environ 160 arbitres répertoriés au niveau fédéral, 140 ont le niveau international ou fédéral. Lors du premier jet des désignations fédérales et en raison de la réussite à la qualification de Commissaires National Elite de 25 nouveaux qui se sont investis pour passer à l'échelon supérieur, nous avons décidé de ne faire appel aux arbitres nationaux et aux arbitres de plus de 70 ans que ponctuellement au niveau fédéral. Nous comptons sur les commissions régionales du corps arbitral pour qu'elles désignent ces arbitres afin de faire profiter les plus jeunes de leur grande expérience.
- **Après confirmation des désignations fédérales, dans le cas de désistement, il est obligatoire de prévenir la fédération – à la Direction des Activités Sportives** secrétariat gestion des arbitres **par courriel à j.pitavy@ffc.fr** , copie cicleweb@ffc.fr exclusivement.
- **Les remplacements** en cours de saison constituent une charge de travail importante et une certaine gêne au niveau de la FFC, de la CNCA et des organisateurs. Nous comptons sur le respect de vos engagements lors de vos désignations acceptées de début de saison.
- **Sur le site internet FFC**, les désignations sont consultables. Vous recevez également par mail lors de la confirmation des désignations des épreuves ou vous officiez la composition du jury. Il est important d'utiliser ces informations pour faire du covoiturage lorsque cela est possible afin de diminuer les coûts de transport pour les organisateurs.

Remarques :

- Pour la CNCA, les désignations route ont été effectuées (du 9 au 12 novembre 2016) par Catherine Gastou, Philippe Lambert et Didier Simon, sous la responsabilité de Patrice Roy secrétaire général. Nous nous efforçons lors de ces désignations et en fonction du niveau des épreuves d'appliquer un référentiel qui nous paraît essentiel. Sont pris en compte des critères d'équilibre réglementaire, d'adéquation entre la qualification de l'arbitre et le niveau de l'épreuve, d'éloignement géographique, de disponibilité, d'expérience et de turnover.

3-Informations générales internationales

Séminaire World Tour

L'UCI a organisé un séminaire à Genève les 14 et 15 janvier 2017, 6 commissaires internationaux français ont participé : C. Gastou, H. Brocque, L. Idelot, A. Koszyczarz, J. Lappartient, D. Simon.
J.F. Pescheux participait également à ce stage en tant que conseiller technique de l'UCI.

Séminaire UCI Commissaire International Route

Thierry Gouvenou et Nicolas Le Tallec ont passé avec succès la validation pratique de qualification « Commissaire International route » lors du tour de l'avenir 2016. Nous les félicitons vivement, ils rejoignent ainsi le groupe des commissaires internationaux français.

4-Informations Fédérales :

4-1 Tenues des arbitres :

La société Armor-Lux et la FFC ont décidé de prolonger leur partenariat et de reconduire leur accord pour les trois prochaines années. Les dotations annuelles restent sur les mêmes bases, il appartiendra donc à la prochaine commission de fixer le mode de répartition.

Depuis le 20 novembre 2016 et suite à l'application d'une directive européenne, les gants des motocyclistes et de leurs passagers doivent répondre à de nouvelles normes. Ce point a été évoqué avec la commission

sécurité de la FFC car il concerne tous les intervenants à moto dans les épreuves cyclistes (pilotes, commissaires, infos, régulateurs etc..) Nous souhaitons pouvoir communiquer prochainement une information quant à l'application dans la réglementation fédérale.

4-2 Réunions CNCA

Elles se sont déroulées les 29 avril et 14 octobre 2016.
Prochaine réunion à fixer par la prochaine commission.

4-3 Quelques Rappels de la réglementation

Le début de saison est toujours délicat au niveau de l'enregistrement des licences, aussi il est rappelé que les coureurs doivent impérativement présenter leur licence validée pour participer à une épreuve. En l'absence de celle-ci, ils doivent présenter un document officiel émis et certifié par leur comité régional précisant la validité de la licence, (ou pour les professionnels une attestation de la Ligue Nationale du Cyclisme) ce document sera conservé par le président du jury et joint au dossier. Nous avons encore eu cette année 2017, quelques cas de participation en cyclo-cross, de coureurs qui n'étaient pas licenciés. Cette situation engage la responsabilité des arbitres en général et du président du jury en particulier notamment en cas d'accident.

Port des maillots et liserés de champions de France : il est rappelé que seuls les champions en titre ou ayant obtenu un titre sont autorisés de porter cette distinction, mais seulement dans les épreuves de la discipline et la catégorie dans lesquelles le titre a été obtenu.

Les coureurs étrangers participant à des épreuves françaises à titre individuel doivent figurer sur la liste à disposition sur le site de la fédération (Vie Fédérale> Arbitres> Documents du corps arbitral> Coureurs autorisés à courir en France).

Pour les coureurs étrangers participant à des épreuves françaises par équipes constituées, une lettre de leur fédération d'appartenance reprenant le nom de l'épreuve et la liste des coureurs autorisés devra être présentée au président du jury, celui-ci devra joindre une copie de ce document dans le dossier état de résultat.

Remarque : ces dispositions ne s'appliquent pas pour les coureurs provenant de pays qui ont des accords frontaliers avec le comité régional voisin.

4-4 Quelques Rappels de déontologie

Un arbitre doit faire preuve de neutralité et d'indépendance. Il ne peut être impliqué à aucun titre dans une épreuve où il officie. Il doit décliner sa désignation s'il a connaissance d'un élément qui mettra sa neutralité en question.

Les arbitres doivent faire preuve d'une certaine réserve et ne pas commenter publiquement des décisions prises par leurs collègues. Il en est de même pour les états d'âme publiés sur les réseaux sociaux.

4-5 Examen de Commissaire National Elite Route

Un séminaire puis examen de Commissaire National Elite Route a été réalisé du 24 au 30 octobre 2016 au siège de la Fédération à Saint Quentin en Yvelines. Avec les nouvelles dispositions mises en place par l'UCI, nous avons été contraints de les solliciter pour avoir d'une part l'accord d'organiser ce séminaire et d'autre part demander la désignation d'un formateur. Notre collègue de Belgique Jean-Michel VOETS a donc animé ce séminaire assisté de Jacques SABATHIER et Didier SIMON. L'UCI n'ayant pas encore développé de formations CNE piste et CNE cyclo-cross, la CNCA a décidé néanmoins de faire une formation pour ces disciplines d'arbitre fédéral.

43 arbitres ont fait acte de candidature, nous avons réalisé une pré-sélection afin de n'en retenir que 26 (24 en métropole, 1 ultramarin et 1 arbitre fédéral qui a souhaité passer la qualification CNE Route).

Nous pouvons féliciter les candidats pour leur résultat (26 sur 26 reçus au CNE Route, 19 sur 25 reçus au fédéral piste et 23 sur 25 reçus au fédéral cyclo-cross).

4-6 UNSS

Un travail a été mené en concertation avec la DTN pour ré-écrire la convention liant la FFC et l'UNSS afin d'intégrer un volet sur les jeunes officiels UNSS et de créer des passerelles leur permettant d'officier sur les épreuves FFC.

4-7 Loi NOTRe

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe les comités régionaux sont directement impactés. Certains sont déjà bien avancés dans cette réforme territoriale. Pour la majorité des commissions régionales du Corps

Arbitral l'année 2017 sera l'année d'une réorganisation complète avec tout ce que cela comporte dans les principes de fonctionnement..

4-8 AFAC

La CNCA tient à féliciter Norbert JEANNEAU et son bureau pour leur élection lors du renouvellement qui a eu lieu lors de la dernière assemblée générale en Bretagne.

4-9 Retraités

La CNCA tient à souhaiter une bonne retraite à tous les commissaires qui ont pris leur retraite durant le mandat, certains ont œuvré comme arbitres mais aussi contribué à organiser des courses ou assurer diverses responsabilités au sein de la famille du cyclisme.

5-INFORMATIONS UCI-ID, Gestion des Fiches techniques d'appréciation des épreuves et fiche de sécurité

- 1) Historique du code UCI ID
- 2) Règles FFC pour attribution code UCI ID
- 3) Impact sur processus résultats suivant le type d'épreuve
- 4) Engagement internet avec code UCI ID
- 5) Evolution cicleweb en cours
- 6) Règles fédérales en vigueur sur la gestion des épreuves
- 7) Annexe 1 : Bulletin d'information pour les organisateurs et le sprestaqires de Timing
- 8) Annexe 2 : Modèle fichier liste de départ UCI
- 9) Annexe 3 : Modèle fichier résultats UCI
- 10) Annexe 4 : Lien pour télécharger l'outil gestion épreuve de 1 jour
http://maj.ffc.fr/includes/force_download.asp?rep=/com/imgAdmin/ MEDIATHEQUE/ENGAGEMENTS/&fichier=Gestion_epreuves_v6.xls
- Annexe 5 : Lien pour télécharger le mode opératoire de l'outil gestion épreuve de 1 jour
http://maj.ffc.fr/includes/force_download.asp?rep=/com/imgAdmin/ MEDIATHEQUE/ENGAGEMENTS/&fichier=MODE_OPERATOIRE_Gestion_epreuve.pdf
- 11) Annexe 6 : Modèle de fichier résultats FFC

INFORMATION UCI ID et impact sur processus résultat des épreuves

1) Préambule

A partir de la saison 2017, l'UCI a décidé de remplacer le code UCI (exemple : FRA19821117) par un identifiant unique numérique de 11 digits, l'UCI ID.

De ce fait le code UCI est supprimé et ne doit plus être utilisé

Suivant l'article 1.1.006 alinéa 2 du règlement de l'UCI, **l'UCI ID doit être attribué aux coureurs susceptibles de participer aux épreuves du calendrier international ainsi qu'aux championnats nationaux**. La fédération nationale est responsable de s'assurer qu'un UCI ID soit attribué à tous les coureurs susceptibles de participer aux dites épreuves. L'UCI ID doit figurer sur la licence.

L'objectif de l'UCI est de créer une plateforme de données (UCI DATARIDE) pour principalement :

- La gestion des résultats et des classements

- La gestion des commissaires

- L'enregistrement des coureurs, des équipes et des courses

- Dématérialiser les processus de l'UCI

- Mettre à disposition des acteurs du cyclisme une source de données riche et interactive.

2) Règles FFC

Pour la Fédération Française de Cyclisme, le code UCI ID est depuis décembre 2016 récupéré et ou créé automatiquement lors de la validation de la licence 2017 pour les personnes qui ont une relation avec l'UCI comme mentionné dans les documents envoyés par cette institution aux fédérations nationales.

A ce jour, pour la FFC sont uniquement concernés les compétiteurs juniors, 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, les licences loisirs (sauf catégorie pass'loisir), cadre technique national, arbitres internationaux et toutes les licences pro.

Suivant les besoins et après analyse, le code UCI ID pourra être ajouté sur demande des comités régionaux très rapidement à des licenciés.

Pour les licences étrangères la FFC n'a pas accès à ce jour à la base de données de l'UCI.

Cette fonctionnalité est pour nous stratégique afin d'automatiser la saisie des résultats à partir de ce code UCI ID notamment pour la création automatique des étrangers dans l'outil cicleweb à partir d'un import d'un fichier résultat et ou d'un code UCI ID

3) Processus résultats :

Règles générales :

Dans l'ensemble des états de résultats, des listes des engagés et des partants le code UCI doit être remplacé par le code UCI ID ou par une information vide.

Suivant le niveau de l'épreuve un format de fichier est imposé soit par l'UCI et ou la FFC

L'utilisation de ces formats est obligatoire.

Epreuves du calendrier UCI :

Le président du jury dispose d'un login personnel pour accéder à la plateforme UCI Dataride.

A ce jour, dans son interface personnelle sont listées les épreuves où celui-ci est désigné.

C'est le président du jury qui est le responsable de l'import de l'ensemble des données dans la plateforme UCI Data Ride.

Des logins pour d'autres utilisateurs devraient être disponibles fin 2017.

Il faut obligatoirement importer dans cette plateforme :

- La liste des engagés

- La liste de départ

Les différents classements

Deux formats d'import imposés par l'UCI :

Format ODF (Olympic Data Feed) : c'est un format informatique « similaire au langage xml »

Format excel : L'UCI a imposé un format de fichier pour chaque import (voir modèle en annexe)

Il faut obligatoirement un fichier excel différent par classement listé dans la plateforme UCI Dataride

Sur la plateforme, l'UCI attribue un « code event » à chaque classement journalier et ou final

Status	Race Name	Date	Venue
	Final Classification	21 May 2017	
	Event D2EV9625	General classification	
	Event D2EV20336	Points Classification	
	Event D2EV20350	Mountain Classification	
	Event D2EV20544	Youth Classification	
	Stage 4	21 May 2017	
	Event D2EV9632	Stage Classification	
	Event D2EV19935	Stage Mountain Classification	
	Event D2EV19936	Stage Youth Classification	
	Event D2EV19937	Stage Points Classification	
	Stage 3	20 May 2017	
	Event D2EV9630	Stage Classification	
	Event D2EV9631	General Classification	
	Event D2EV19929	Stage Mountain Classification	
	Event D2EV19930	Overall Youth Classification	
	Event D2EV19931	Overall Mountain Classification	
	Event D2EV19932	Stage Points Classification	

Ce code Event différent pour chaque classement doit être mentionné dans chaque fichier d'import des données

Pour l'import avec un fichier au format excel les fichiers liste de départ et ou résultats comportent 4 onglets:

- Onglet général : Renseigner obligatoirement les cellules en rose et notamment le code event
- Onglet start list : la liste des partants ou des engagés ou
- Ou Onglet résultats : le résultat du classement associé au code event
- Onglet reference : Liste les valeurs autorisées dans certaines cellules
- Onglet country reference : liste des codes pays

Ces imports sont à réaliser immédiatement après la validation des résultats ou des listes de départ.

Obligations fédérales :

Epreuves amateurs du calendrier UCI

- Envoi à l'adresse mail resultats@ffc.fr et au mail du comité régional du lieu de l'épreuve
- L'ensemble de ces fichiers résultats au format excel
- Les communiqués des commissaires

A la fin de l'épreuve envoi des états de résultats complets incluant le règlement de l'épreuve ou le livre de route, la totalité des classements annexes et les communiqués des arbitres :

- Au comité régional du lieu de l'épreuve
- A la FFC à l'attention de la Direction comptable et financière

FFC – Commission Nationale du Corps Arbitral INFORMATION DES ARBITRES 2017

Epreuves professionnelles du calendrier UCI

Envoi aux adresses mails resultats@ffc.fr et contact@lncpro.fr

L'ensemble de ces fichiers résultats

Les communiqués des commissaires

A la fin de l'épreuve envoi des états de résultats complets incluant le règlement de l'épreuve ou le livre de route, la totalité des classements annexes et les communiqués des arbitres à la Ligue Nationale de Cyclisme, 38, rue du Surléon, 75020 Paris.

Epreuves du calendrier FFC et REG

Le format des fichiers liste des engagés, liste de départ et résultats peut être au format demandé par l'UCI ou au format imposé par la FFC

Il faut obligatoirement des fichiers au format compatible Excel, les formats PDF ou autres non utilisables pour des imports automatiques dans l'outil résultats ne seront pas conformes et ne seront plus acceptés.

Formats agréés par la FFC en sus des formats UCI (voir modèle en annexe)

Liste de départ et ou des engagés (deux modèles)

Communiqué N°2

Coupe de France DRAG BICYCLES des Clubs DN3 - Manche 5
Liste des Partants
dimanche 11 septembre 2016

Organisateur : CC Marmandais

Dossard	Nom Prénom	Cat	UCI ID	Licence
	CMA CM AUBERVILLIERS 93			DN3
1	DURAND Nicolas	2	10024748724	1293505097
2	GOUSSET Victor	1	10013360318	1293505197
3	LE CUNFF Kevin	1	10013360318	1293505175
4	* PIRY Sébastien	1	10013252709	1293505191
5	ZIMINE Boris	1	10005629620	1293505118

Directeur Sportif: Yves PREVOST

B	C	D	E	F	G	H
0385276004 - CHANTONNAY-CHANTONNAY						
Liste des Partants FFC						
14/02/2017						
Organisateur :						
Nombre de partants : 156						
Dossard	UCI ID	Licence	NOM Prénom	Equipe	Catégorie	S/Cat
1	10010587330	0385083238	SIRE Nicolas	AIZENAY VELOS SPORTS	2ème Catégorie	
2	10013748318	0385064443	CHAUVET Baptiste	LA ROCHE SUR YON VENDEE CYCLISMI	1ère Catégorie	
3	10014943135	0385064259	GRELIER Corentin	LA ROCHE SUR YON VENDEE CYCLISMI	2ème Catégorie	
4	1000969677	0385064487	GUILBAUD Guillaume	LA ROCHE SUR YON VENDEE CYCLISMI	1ère Catégorie	
5	10025940208	0385064590	LOISEAU Mathieu	LA ROCHE SUR YON VENDEE CYCLISMI	1ère Catégorie	
6	10014300107	0385064596	MILOT Charlie	LA ROCHE SUR YON VENDEE CYCLISMI	2ème Catégorie	
7	10010955728	0385064593	VOSS Arnaud	LA ROCHE SUR YON VENDEE CYCLISMI	1ère Catégorie	
8	10014314352	0385283244	AUDEBRAND Axel	POC COTE DE LUMIERE	1ère Catégorie	
9	10002798230	0385283037	BICHOT Freddy	POC COTE DE LUMIERE	2ème Catégorie	
10	10013748116	0385283101	BORDES Cyril	POC COTE DE LUMIERE	1ère Catégorie	
11	10007758970	0385283176	GOURET Jean Marie	POC COTE DE LUMIERE	1ère Catégorie	
12	10014082966	0385283163	RENAULT Baptiste	POC COTE DE LUMIERE	1ère Catégorie	
13	10012711731	0385283106	THEVENEZ Geoffrey	POC COTE DE LUMIERE	1ère Catégorie	
14	1000081645	0385083238	BOUCHERES BILLY	VENDEE 11 BAYS DE LUMIERE	1ère Catégorie	

Si licence étrangère ne pas mentionner le numéro de licence

Etats de résultats

0385276004 - CHANTONNAY.CHANTONNAY									
Classement 14/02/2017									
Organisateur :									
Nbre de km : 140 km									
Nombre de Partants : 156									
Moyenne du 1er : 39.98 km/h pour 140 km									
Rang	Dos	UCI ID	N° Licence	Nom	Prénom	3 Nom du Club/Code équipe	Catégorie	4 Temps	4 Ecart
1	51	10024996880	0344008189	RENAUD	Alban	VELO SPORT VALLETAIS	1ère Catégorie	3:30:05	3:30:05
2	150	10014769444	0622314496	RIMASSON	Adrien	VC PAYS DE LOUDEAC	1ère Catégorie	3:30:05	"
3	121	10025245141	1776023385	CORDEVANT	Eric	USSA PAVILLY BARENTIN	1ère Catégorie	3:30:10	0:00:05
4	1	10010587330	0385083238	SIRE	Nicolas	AZENAY VELOS SPORTS	2ème Catégorie	3:31:00	0:00:55
5	15	10014947579	0385292062	BURGAUDEAU	Mathieu	VENDEE U PAYS DE LA LOIRE	1ère Catégorie	3:31:00	"
6	26	10007131100	0353275559	BRENTERCH	Erwan	LAVAL CYCLISME 53	1ère Catégorie	3:31:00	"
7	89	10005335889	1423029280	DAVID	Nicolas	CREUSE OXYGENE	1ère Catégorie	3:31:00	"
8	78	10009507293	0622352124	BARKET	Florian	COTES D'ARMOR CYCL	1ère Catégorie	3:31:00	"
9	156	10014950613	1828026089	MAISON	Maxime	VS CHARTRAIN	2ème Catégorie	3:32:21	0:02:16
10	100	10008935195	0635311104	ARTUS	Willy	SOJASUN ESPOIR ACNC	1ère Catégorie	3:32:21	"
11	8	10014314352	0385283244	AUDEBRAND	Axel	POC COTE DE LUMIERE	1ère Catégorie	3:32:21	"
12	16	10009992701	0385292040	COSTEPLANE	Aurelien	VENDEE U PAYS DE LA LOIRE	1ère Catégorie	3:32:21	"
13	4	10009699677	0385064487	GUILBAUD	Guillaume	LA ROCHE SUR YON VENDEE CYC	1ère Catégorie	3:32:21	"
14	22	10051681378	0385292010	KRAINER	Franz Taruia	VENDEE U PAYS DE LA LOIRE	1ère Catégorie	3:32:21	"
15	32	10025598996	0372184043	PAVY	Fabien	SABLE SARTHE CYCLISME PDL	1ère Catégorie	3:32:21	"

Pour les épreuves avec classements annexes, possibilité de réaliser un classeur excel avec plusieurs onglets (onglet par classement ou par type de données).

Si licence étrangère ne pas mentionner le numéro de licence dans les résultats.

Obligations fédérales :

Envoi à l'adresse mail resultats@ffc.fr et au mail du comité régional du lieu de l'épreuve

L'ensemble de ces fichiers résultats au format excel

Les communiqués des commissaires

A la fin de l'épreuve envoi des états de résultats complets incluant le règlement de l'épreuve ou le livre de route, la totalité des classements annexes et les communiqués des arbitres au comité régional du lieu de l'épreuve.

Pour les épreuves du calendrier régional pas de transmission à l'adresse mail de la FFC

L'envoi par mail des résultats doit être réalisé dans un délai raisonnable après l'épreuve.

4) Utilisation des données issues de l'outil engagement internet

Sur la plateforme engagement web par compte web, un export avec le code UCI ID est disponible

The screenshot shows the 'maj.fcc.fr' interface for downloading engagement data. It includes a search bar with the URL 'maj.fcc.fr/maj/epreuves/epreuves/liste_proprietes.asp?ep_liste_id_ffc=C2282007033&ep_liste_date=12/03/2017'. Below the search bar are buttons for 'Liste des engagés' and 'Téléchargements'. The main content area is titled 'Etat global des engagements de coureurs.' and shows '2 coureur(s) en état "Inscrit"'. There are options to generate dossard numbers for '1.24.2 - 2ème 3ème Catégorie & Juniors en ligne'. Under 'Options de fichiers', there are buttons for 'Télécharger le programme', 'Télécharger la liste XLS (alpha)', 'Télécharger la liste XLS (entités)', and 'Télécharger la liste XLS (alpha)/UCIID'. A blue arrow points to the 'Télécharger la liste XLS (alpha)/UCIID' button. At the bottom, there is a 'Générateur de fichiers' section with a dropdown menu set to '1.24.2 - 2ème 3ème Catégorie & Juniors en ligne' and a 'Générateur de fichiers' button.

Sur la plateforme engagement par compte web, la nouvelle version de l'outil de gestion des épreuves de 1 jour a été adapté à ce téléchargement avec l'UCI ID
Le mode opératoire est également disponible



5) Evolutions cicleweb

Une évolution du module résultat prenant en compte la saisie ou l'import des résultats à partir du code UCI ID est en cours de test et sera disponible fin de semaine 8.

Une demande est en cours auprès de l'UCI afin de créer les caractéristiques d'un licencié d'une fédération étrangère à partir du code UCI ID, lors de la saisie des résultats

6) Rappel règles en vigueur

L'envoi des résultats par mail ou par courrier est de la responsabilité du président du jury et / ou du commissaire 1 pour les épreuves internationales.

La gestion du calendrier est de responsabilités
FFC pour épreuves fédérales et internationales
Comités Régionaux pour les épreuves du calendrier régional

La gestion du DO et des grilles de prix sont de responsabilité comités régionaux.
Il est de la responsabilité des comités régionaux de vérifier que le montant minimum des grilles de prix soit conforme à la tarification fédérale et ou au contrat co-signé par les clubs, les comités régionaux et la FFC.

Après saisie de ces données, la FFC pourra émettre l'assurance fédérale pour les épreuves du calendrier international.

Pour les épreuves professionnelles, cette assurance est délivrée par la LNCP.
Pour les autres épreuves, le comité régional est responsable d'émettre ce document.

La saisie de l'ensemble des résultats est de responsabilité comité régional.
Pour les épreuves internationales l'homologation et la validation financière est réservée à la FFC.

6 – Informations BMX

L'action de Bernard BOUTIN, chargé du BMX à la CNCA est "démultipliée" sur le terrain par 4 responsables inter régionaux du Corps Arbitral BMX

- Martine LASCAUX MARTINEZ pour le Sud Est
- Marie Laure BRUNAUD pour le sud Ouest
- Alain DANIEL pour le Nord Ouest
- Eric CRETON pour le Nord Est.

Leurs principales missions :

- Impulser et coordonner la formation des arbitres régionaux dans les comités
- Tenir à jour la liste des Arbitres Régionaux BMX de l'inter région
- Impulser au niveau des comités la préparation des stages Nationaux
- Faire remonter les éventuelles propositions d'évolution de la réglementation

Ils ont pour interlocuteur, un responsable Régional du Corps Arbitral BMX pour tous les Comités de leur secteur.

Formation A l'échelon National :

Deux stages " Arbitre National BMX" ont été mis en place :

- Un stage pour le secteur sud qui s'est tenu à Bordeaux et qui a regroupé 10 stagiaires
- Un stage pour le secteur nord qui s'est tenu au Mans et qui a regroupé 13 Stagiaires

De nombreux stages régionaux de formation d'arbitres régionaux BMX ont été organisés dans les différents comités régionaux, coordonnés par les responsables inter régionaux et animés par des formateurs régionaux.

Désignations :

Le Jury des Commissaires a été désigné par la CNCA pour 21 compétitions nationales et inter.

- 1 Internationale :
 - 1 manche de Coupe d'Europe
 - 2 Indoors
- 18 Nationales :
 - 5 Coupes de France
 - 11 Nationales BMX
 - 1 TFBMX
 - 1 Championnat de France

Au total, 106 nominations d'arbitres et 22 d'administrateurs soit 138 nominations ont été effectuées cette saison, ce qui représente 259 journées d'activités au niveau National pour les arbitres.

Ce sont 46 arbitres et 11 administrateurs qui ont désignés par la Fédération.

Tous les arbitres fédéraux, CNE et Internationaux qui se sont signalés comme disponibles ont été désignés.

Nous notons encore un déséquilibre entre les inter-régions concernant les arbitres Fédéraux ou CNE :

- Nord Ouest : 7 fédéraux ou CNE
- Nord Est : 8 fédéraux ou CNE
- Sud Est : 16 fédéraux ou CNE
- Sud Ouest : 2 fédéraux ou CNE

Colloques :

Le **Colloque National des Arbitres Fédéraux** s'est tenu au CREPS à Bourges le 5 novembre. 28 arbitres sur les 37 concernés étaient présents. Sylvain DUPLOYER a aussi participé aux travaux. Les principaux points abordés :

- Le bilan des désignations 2016
- Une réflexion sur le développement de l'arbitrage BMX
- La formation des arbitres nationaux et le souhait de mise en place d'un CNE BMX en 2017 ou 2018
- Les évolutions de la réglementation pour 2017
- Les désignations 2017

Colloques Inter Régionaux des Arbitres BMX. A l'initiative des responsables inter régionaux, des Colloques ont été mis ou vont être mis en place.

Cette mandature, nous a permis de poursuivre la structuration du corps arbitral BMX, de le renforcer et d'améliorer la qualité de la formation des arbitres aux différents niveaux.

7 – Informations VTT

Le VTT enregistre une perte de 4 arbitres (1 International et 3 Nationaux) par rapport à 2015, ces derniers ayant cessé complètement leur activité. Le nombre total d'arbitres VTT pour 2016 s'élève à 75 arbitres répartis comme suit :

14 Internationaux (dont 6 en Trial)
1 Fédéral
2 Nationaux Elite
58 Nationaux (dont 21 en Trial)

Au niveau des épreuves inscrites au calendrier national, on notera une hausse de 4 épreuves par rapport à la saison précédente pour arriver à un total de 36 épreuves dont 7 spécifiques pour le VTT Trial. 11 épreuves majeures du calendrier UCI figuraient parmi ces dernières :

- Championnat du Monde XC Marathon (Laissac)
- Coupe du Monde DHI (Lourdes)
- Coupe du Monde XCO (La Bresse)
- 2 Coupes du Monde de Trial (Les Menuires - Albertville)
- Championnat d'Europe de Trial (Le Puy en Velay)
- 4 Epreuves de "UCI Marathon Series" (Forestière, Roc d'Azur, Extreme Loue, MB Race)
- 1 Epreuve de la "XCO Juniors Series" (Méribel)

L'ensemble de ces épreuves ont représentés 133 désignations au total ce qui nous donne un ratio de 1,8 épreuve par arbitre. Au cours de l'année 2016, 16 remplacements ont été effectués en cours de saison.

8 - Mise à Jour du Règlement Fédéral

Les règlements 2017 ont été transmis le 24 janvier à la FFC pour validation. Ils devraient être mis en ligne sur le site FFC prochainement.

Modifications Règlements FFC 2017

Titre 1 - Organisation Générale du Sport Cycliste

- Pas de modification significative

Titre 2 - Epreuves sur route

- 2.1.5** Suppression de la participation des cartes à la journée dans les épreuves départementales (Pass-cyclisme et Pass-Cyclisme open)
- 2.2.026** Les coureurs doivent porter deux dossards, sauf dans les épreuves contre-la-montre, où ils doivent porter un seul dossard.
Sauf dans les épreuves contre-la-montre, les coureurs doivent fixer de manière visible à l'avant (ou en cas d'impossibilité à un autre endroit) de leur cadre de bicyclette une plaque de cadre reproduisant le numéro de dossard.
L'identification des coureurs doit être fournie gratuitement aux compétiteurs, selon les modalités décrites à l'article 10.3.073.
- 2.2.027** Les équipes peuvent faire figurer le nom du coureur sur le maillot en dehors des zones réservées aux sponsors principaux de l'équipe.
- 2.2.86** Modèle de liste des partants (à établir et diffuser avant la fin de la réunion des Directeurs Sportifs)
Suite à la suppression du code UCI remplacé par l'UCI ID, le modèle de liste des partants devra être utilisé dès que l'UCI l'aura établi et diffusé.
- 2.2.87** Modèle de classement (tous les coureurs arrivant doivent être signalés / les coureurs hors délais sont signalés comme tels).
Suite à la suppression du code UCI remplacé par l'UCI ID, le modèle de liste de classement devra être utilisé dès que l'UCI l'aura établi et diffusé.
- 2.4.016 et 2.5.013** Pour les épreuves de l'UCI WorldTour, des championnats du monde et jeux olympiques les temps sont pris et communiqués au centième de seconde.

Titre 3 - Epreuves sur Piste

Remarques :

Vu les modifications importantes de la réglementation Piste de l'UCI depuis le 16/10/2016, et par suite, de l'adaptation du programme des championnats de France 2017 par la Commission piste, sous validation de la DTN, puis par accord du bureau exécutif Fédéral du 5 janvier 2017, il y a eu la nécessaire mise à jour de la réglementation Piste FFC comme indiqué succinctement ci-dessous pour chaque épreuve.

Sommaire : simplifié

Généralités :

- art 3.1.011 Le port des gants de sécurité est obligatoire sur piste. (décision du Bureau Exécutif du 24/11/2016) art 10.3.033 du titre X Matériel et Equipement
- art 3.2.003 : avec présence de la télévision les coureurs en zone d'attente ne doivent pas porter de lunettes ou de visière pour être identifiable.
- art 3.2.008 : coureurs sur la côte d'azur accidentellement ne doivent pas en tirer un avantage

Vitesse :

- art 3.2.031 : à - art 3.2.033 : modification de formule et de l'ordre de départ des 200m lancés

- art 3.2.050 : insertion du tableau de l'UCI à 28 qualifiés, conservation des autres tableaux pour établir des formules plus adaptées pour les championnats régionaux

Poursuite Individuelle :

- art 3.2.053 : modification formule suivant règlement CH de FRA
- art 3.2.055 : modification ordre départ des séries qualificatives

Poursuite par Equipes :

- art 3.2.082 - 83 : modification ordre départ des séries qualificatives
- art 3.2.085 : modification formule

Km et 500 M :

- art 3.2.105 : modalités de l'ordre de départ

Course aux points :

- art 3.2.114 : pour le sprint final les points sont doublés

Keirin :

- art 3.2.134 : modification de la distance de 2 km à 1,5 km
- art 3.2.135 : tableau avec modification, du nombre de tour pour la distance, suivant la longueur des pistes et nombre de tours pour le meneur pour quitter la piste
- art 3.2.137 : modalités pour la vitesse du meneur.
- art 3.2.138 : modification pour la composition des séries qualificatives
- art 3.2.139 : modification concernant la position des coureurs au départ et pendant le 1er tour
- art 3.2.140 : modification concernant la position de la roue avant des coureurs par rapport à celle du le meneur, quand il quitte la piste.(schémas pour exemple)

Vitesse par Equipes :

- art 3.2.145 : modification de la formule
- art 3.2.150 : modification ordre départ des séries qualificatives
- art 3.2.153 : modification pour le passage des relais (schémas illustrant la nouvelle règle).

Américaine :

- art 3.2.156 : modification du principe, l'américaine ne se court plus à la distance, mais aux points
- art 3.2.160 : modification de la distance ainsi que nombre de tours entre les sprints suivant les pistes
- art 3.2.161 : dernier sprint points doublés
- art 3.2.162 : points gagnés ou perdu pour la prise ou la perte d'un tour

Omnium :

- art 3.2.247 : modification du nombre et du type d'épreuve.
- art 3.2.248 : tableau de l'ordre et des distances des épreuves suivant les catégories de coureurs
- art 3.2.249 : intégration de l'Omnium Jeunes dans la réglementation générale (**pour éviter les doublons**), distances en fonction des catégories et rappel des articles généraux.
- art 3.2.250 à 3.2.252 ter : modalités du déroulement des épreuves et de l'établissement des classements

Course Tempo :

- art 3.2.259 à 3.2.264 : définition et modalités du déroulement de la course.

Barème des pénalités :

- art 3.5.002 : voir tableau

Championnats de France :

- art 3.7.001 : nouveau tableau d'attribution des titres

Titre 10 - Matériel et Equipement

- 10.2.07 Les bicyclettes et leurs accessoires doivent être d'un type qui est ou qui peut être commercialisé pour leur utilisation par l'ensemble des pratiquants du sport cycliste.

Tout équipement en phase de développement et non encore disponible à la vente (prototype) doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'Unité Matériel de l'UCI, avant son utilisation. L'autorisation ne sera accordée que pour les équipements qui se trouvent en phase finale de développement et pour lesquels une commercialisation interviendra au plus tard dans les 12 mois

qui suivent la première utilisation en compétition. Le fabricant pourra demander une unique prolongation du statut de prototype si des raisons pertinentes le justifient. L'Unité Matériel de l'UCI portera une attention particulière à la sécurité des équipements qui lui seront soumis pour autorisation

Roues

10.2.018 Le diamètre des roues sera de 70 cm au maximum et 55 cm au minimum enveloppe comprise. Pour les bicyclettes de cyclo-cross, la largeur de l'enveloppe des roues (mesurée entre les parties les plus larges) ne peut dépasser 33 mm et celles-ci ne peuvent comporter ni pointes ni clous.

Pour les courses sur route en groupe, ainsi que pour les épreuves de cyclo-cross, seuls des modèles de roues approuvés préalablement par l'UCI peuvent être utilisés. Les roues comporteront 12 rayons minimum; les rayons peuvent être ronds, plats ou ovales pour autant qu'aucune dimension de leurs sections n'excède 10 mm.

Afin d'être approuvées, les roues devront avoir été soumises au test de chute verticale définit comme suit :

Méthode de test : Test de chute verticale

Test de chute verticale (neutralisation du rebond de l'enclume)

Niveau d'énergie : 40 Joules

Géométrie de l'enclume d'impact :

Enclume en acier de forme plate, la surface d'impact est recouverte d'un patin en caoutchouc de silicone de 20mm d'épaisseur (dureté Shore A = 50 +/- 5, Compression de 40% en accord avec ASTM D395 Méthode B). Le patin en caoutchouc doit être en bon état.

Masse de l'impact

Gamme de 6 - 10kg

L'énergie doit toujours rester à 40 Joules à l'impact avec une tolérance de +/- 5%.

Point d'impact :

Un impact à 90° du trou de la valve, ajusté pour avoir le point d'impact entre les rayons. Pour être certifiées, les roues en aluminium et/ou carbone devront avoir subi le test avec succès :

- Aucune fissure visible ou de délaminage
- Aucun changement dans le profil latéral ou dans le déplacement latéral supérieur à 1.0mm
- Aucun changement dans le profil radial ou dans le déplacement radial supérieur à 1.0mm

Définition des roues traditionnelles :

Critères :

Hauteur de la jante : Moins de 25 mm

Matière de la jante : Aluminium Rayons :

Minimum 20 rayons en acier qui sont détachables Général : Tous les composants doivent être

identifiables et disponibles dans le commerce

En compétition sur piste, l'usage des roues pleines à l'avant n'est autorisé que dans les spécialités contre la montre.

Nonobstant le présent article, le choix et l'utilisation des roues restent soumis aux articles 10.1.001 à 10.1.003.

10.3.033 Tout équipement vestimentaire susceptible d'influencer la performance du coureur est

prohibé. Il est notamment interdit de porter des éléments vestimentaires non essentiels ou ayant pour but de diminuer la résistance de pénétration dans l'air ou à modifier la physiologie du coureur (compression, étirement, soutien).

Lors des épreuves sur route et de VTT, des vêtements ou survêtements peuvent être considérés comme des éléments vestimentaires essentiels et justifiés dans la mesure où les conditions atmosphériques le justifient pour la sécurité ou la santé du coureur. L'appréciation de la justification de vêtements ou survêtements complémentaires appartient exclusivement aux commissaires.

Le port de couvre-chaussures lors des épreuves sur piste couverte est interdit.

Le port des gants de sécurité **est peut être rendu obligatoire sur piste par le règlement particulier de fonctionnement de chaque vélodrome. (décision du bureau exécutif du 24/11/2016)**

Les équipements (casques, chaussures, maillots, cuissards, gants etc.) portés par le coureur ne peuvent pas être détournés de leurs usages vestimentaires ou sécuritaires par l'ajout de systèmes mécaniques ou électroniques qui n'auraient pas été approuvés comme nouveautés techniques selon l'article 10.2.010 « Nouveautés techniques ».

§ 3 Tenue de Leader

10.3.51 L'aspect des maillots de leader des classements dans les épreuves par étapes doit être suffisamment différent de celui des équipes, ainsi que des maillots nationaux, des maillots de Champion du Monde et des maillots des leaders dans les coupes, circuits et classements UCI ou FFC.

Au contraire, s'agissant du cyclisme sur route et pour les grands tours uniquement, il appartient aux équipes de différencier l'aspect de leur maillot de celui du maillot de leader au classement général individuel

10.3.51 Les espaces publicitaires suivants sont autorisés :

- devant du maillot : 2 zones rectangulaires de 64 cm² maximum
- espace comprenant l'épaule et la manche : bande d'une hauteur maximum de 5 cm
- côtés du maillot : bande latérale de 9 cm de largeur
- côtés du cuissard : bande latérale de 9 cm de largeur
- la griffe du fabricant (~~25~~ 30 cm² maximum) n'est permise qu'une seule fois sur le

maillot et une fois sur chaque jambe du cuissard.

§ 6 Ordre de priorité des maillots

10.3.68 Sauf disposition contraire, pour toutes les disciplines, si plusieurs dispositions imposant le port de maillots différents s'appliquent au même coureur, l'ordre de priorité est le suivant :

1. les maillots de leader de l'épreuve par étape
- ~~2. le maillot de leader de la coupe, du circuit, de la série ou du classement~~
- ~~3. le maillot de champion du monde~~
2. le maillot de champion du monde
3. le maillot de leader de la coupe, du circuit, de la série ou du classement
4. le maillot de champion continental (non obligatoire selon 1.3.070)
5. le maillot de champion national
6. le maillot national

~~Toutefois, si le leader de la coupe du monde cyclo-cross ou Trial UCI est également champion du monde cyclo-cross ou trial, il portera le maillot de champion du monde.~~

En tout état de cause, lors des Championnats du Monde, ~~Championnats continentaux~~, Jeux olympiques et les Jeux Paralympiques, tous les coureurs doivent porter leur maillot national.

10.3.077 Les numéros d'identification ~~sont~~ fournis ~~gratuitement~~ par l'organisateur ~~doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification. Ils sont fournis gratuitement par l'organisateur et ils~~ sont délivrés après le contrôle des licences par le collège des commissaires

Titre - 12 - Chapitre -2 - Barème des pénalités

EQ3	Non port des gants de sécurité sur piste (art 10.3.033)	-	départ refusé
EQ15	Numéro d'identification reproduit sur un autre support que celui fourni par l'organisateur (art. 1.3.077)	-	départ refusé
EQ19	Utilisation ou présence d'une bicyclette non conforme à l'article 10.2.010 ou fraude technologique (cf. art.	-	coureur : disqualification équipe : disqualification